

GYMNASE Nicole Duclos

Notice pour Le fonctionnement et la sécurité à l'attention des utilisateurs



IL EST INTERDIT DE PENETRER DANS LA CHAUFFERIE (local donnant sur l'extérieur à côté de l'entrée des sportifs).

LES SEULES PERSONNES HABILITEES SONT LE PERSONNEL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET L'ENTREPRISE MISSIONNEE POUR L'ENTRETIEN DU SYSTEME.

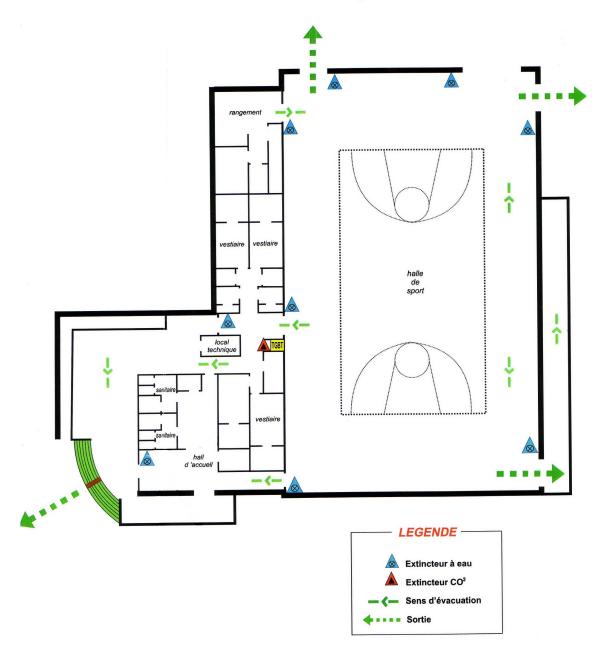
Version 1, le 2 mars 2010

Sécurité incendie

PLAN D'EVACUATION

GYMNASE

24290 Montignac



Sécurité incendie

En cas de feu : appuyer sur une alarme et sur l'arrêt d'urgence ventilation puis sortir. Vous pouvez aussi utiliser les extincteurs qui se trouvent près de chaque porte. Contacter les pompiers.

En cas d'erreur :

Si une alarme est enfoncée par erreur, la sirène se met en marche pendant 5 min, puis reprend après une pose de 5 min, cela jusqu'à ce que l'alarme enfoncée soit réarmée. Pour réarmer l'alarme, utiliser la clé spéciale.

Si l'arrêt d'urgence ventilation est enfoncé par erreur, il suffit d'appuyer dessus pour la réarmer.



Alarme à enfoncer en cas d'incendie Localisation : à coté de chaque porte ouvrant vers l'extérieur



Clé de réarmement de l'alarme Localisation : 1 dans le bureau du gymnase 1 dans le local « gardien » face à l'entrée principale



Arrêt d'urgence ventilation

Localisation : près de la porte d'entrée des sportifs

TOUJOURS SIGNALER A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TOUTE MANIPULATION

Sécurité gaz

En cas de fuite de gaz : enfoncer la vitre et téléphoner aux pompiers.



Système de coupure d'urgence du gaz.

Localisation : à l'extérieur du gymnase, près de la sortie de secours qui donne sur l'accès pompiers.

TOUJOURS SIGNALER A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TOUTE MANIPULATION

Coupure générale

En cas de besoin : appuyer sur le bouton.

Seule la communauté de communes peut remettre le courant.



Coupure d'urgence de toute l'alimentation

Localisation : local « gardien » face à l'entrée principale

TOUJOURS SIGNALER A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TOUTE MANIPULATION

Chauffage

Dans les halls, le bureau et les vestiaires : Le chauffage est électrique. Il est réglé depuis le thermostat central et depuis les radiateurs.

Le thermostat central doit être réglé sur « 19 °C ».

Le chauffage des pièces non utilisées tous les jours doit être réglé à 13°: hall d'accueil, toilettes de l'accueil, vestiaires des arbitres. Il peut être monté à 19° le jour de son utilisation, mais toujours remis à 13° par l'utilisateur quand il quitte les lieux.

Les pièces utilisées tous les jours doivent être réglées à 19°.

Pour qu'une pièce soit à environ **19 °C**, il faut mettre le chauffage sur : **4**Pour qu'une pièce soit à environ **17 °C**, il faut mettre le chauffage sur : **3**Pour qu'une pièce soit à environ **15 °C**, il faut mettre le chauffage sur : **2-3**Pour qu'une pièce soit à environ **13 °C**, il faut mettre le chauffage sur : **2**



Thermostat central pour le hall des vestiaires Localisation : à coté du bureau



Réglage des convecteurs Localisation : dans tout le bâtiment à l'exception de la salle de sport

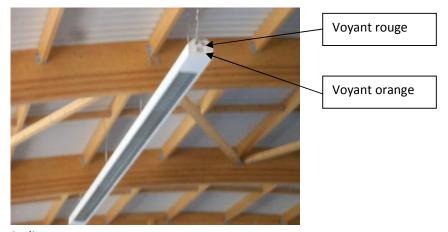
Dans la salle de sport : le chauffage fonctionne par les radiants gaz. La température se règle dans le TGBT.

Le chauffage de la salle est programmé en température de confort (13°C) entre 8h30 et 23h et en température réduite (10°C) entre 23h et 8h30. Une sonde dans la salle enclenche automatiquement l'allumage ou l'extinction du chauffage.

Lorsque les radiants se mettent en marche, les voyants rouge et orange s'allument puis seul le voyant orange reste allumé pendant la période de chauffe.

Quand ils ne chauffent pas, aucun voyant n'est allumé sur les radiants.

Si le voyant rouge d'un radiant s'allume seul, il indique un problème technique.



Radiant gaz

Localisation : plafond de la halle de sport

TOUJOURS SIGNALER A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TOUT DISFONCTIONNEMENT

Ventilation

Ventilation de la salle de sport:

Des extracteurs sont installés dans la salle de sport.



Extracteurs dans la salle



ventilation basse dans la salle

Ventilation du hall d'accueil et des vestiaires :

Depuis le tableau d'allumage du bureau, la ventilation peut être mise en marche ou coupée. Elle doit être en marche le plus souvent possible pour éviter les problèmes d'humidité dans le bâtiment. Lorsqu'elle est en fonctionnement on entend un bruit de soufflerie dans le hall d'accueil.



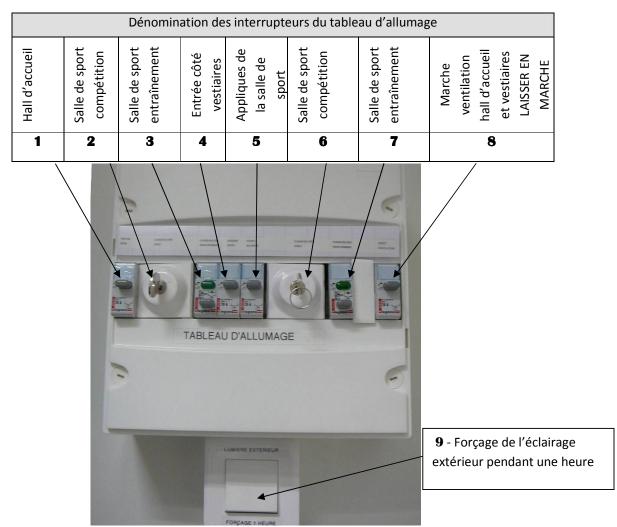
Localisation : bureau

Marche ventilation hall d'accueil et vestiaires LAISSER EN MARCHE

Éclairage

Eclairage du bâtiment : depuis le tableau d'allumage du bureau et les interrupteurs dans les différentes pièces.

L'éclairage extérieur est automatisé pour fonctionné quand il fait sombre entre 6h30 à 23h. Il peut être forcé pour fonctionner plus tard dans la soirée.



Comment éclairer le bâtiment ?					
Eclairage du hall	Eclairage de	Eclairage des	Eclairage salle	Eclairage salle	Eclairage
d'accueil	l'entrée côté	appliques dans la	de sport pour	de sport pour	extérieur après
	vestiaire	salle de sport	les	les	23h
			entraînements	compétitions	
Interrupteurs	Interrupteurs	Interrupteurs dans	3+7	2+3+6+7	Appuyer sur 9
dans le hall	dans le	la salle à côté des			le nombre de
d'accueil + 1 si	dégagement + 4	portes de secours			fois nécessaire
nécessaire	si nécessaire	+ 5 si nécessaire			

Contacts

Pour passer des appels :

Un téléphone est à disposition dans l'entrée près des vestiaires pour les appels d'urgence :

• POMPIER: 18

• GENDARMERIE: 17

SAMU: 15

Un téléphone est à disposition dans le bureau pour tout autre appel :

Communauté de Communes : 05.53.51.70.70

• Patrick GOURDON, Vice-président en charge des services à la population : 06.77.99.67.71

Pour vous faire appeler:

Numéro du téléphone dans l'entrée près des vestiaires : 05 53 51 09 84 Numéro du téléphone du bureau : 05 53 51 07 53

Fait à Montignac, le 20 mars 2010

La Présidente de la CCVV

de la Vézère

Nathalie Manet-Carbonnière

communes